TECHNIQUES DE CONSOLIDATION

La consolidation des comptes consiste à regrouper les états financiers (bilan, compte de résultat et autres états) des sociétés appartenant à un même groupe, comme si elles constituaient une seule entité économique.

Elle permet de présenter une vision globale de la situation financière et de la performance de l'ensemble du groupe.

SECTION 1 : GÉNÉRALITÉS

I- Concepts

1. Une filiale

Une filiale est une entreprise contrôlée par une autre société appelée société mère.

2. Une société mère

C'est une société qui détient une ou plusieurs filiales et exerce un contrôle sur celles-ci.

3. Un groupe

Un groupe est un ensemble d'entreprises juridiquement distinctes, mais économiquement liées par une société mère qui exerce un contrôle sur les autres entités.

4. Le contrôle

Le contrôle correspond au pouvoir de diriger les activités pertinentes d'une entreprise et d'influencer ses décisions afin d'obtenir des avantages économiques.

II- Nature des liens entre la société mère et ses filiales

Les relations entre les sociétés d'un groupe peuvent être directes ou indirectes.

Une participation correspond à la détention de droits de vote dans une autre entreprise :

- **Participation directe :** détention de titres directement par la société mère.
- **Participation indirecte :** détention de titres par l'intermédiaire d'une ou plusieurs filiales.

Ces relations permettent de déterminer les liens financiers et les pouvoirs de contrôle au sein du groupe.

III- Pourcentage d'intérêts et de contrôle

a) Le pourcentage d'intérêts

Le pourcentage d'intérêts représente la part du capital d'une filiale qui appartient directement ou indirectement à la société mère.

Il mesure la participation financière réelle de la société mère dans les capitaux propres de ses filiales.

Pour une participation indirecte, on multiplie les pourcentages successifs de détention.

Exemple :

Une société mère détient 60 % d'une filiale, laquelle détient 50 % d'une autre société.

Le pourcentage d'intérêts indirects est :

60 % X 50 %=30 %

b) Le pourcentage de contrôle

Le pourcentage de contrôle représente les droits de vote dont dispose la société mère dans les assemblées générales de la filiale.

Il permet de déterminer le type de contrôle exercé et la méthode de consolidation applicable.

Il faut distinguer :

- Les droits de vote détenus directement.
- Les droits de vote détenus indirectement par les entreprises contrôlées.

Différence fondamentale :

Le pourcentage de contrôle détermine le pouvoir de décision et la méthode de consolidation, tandis que le pourcentage d'intérêts mesure la participation économique et financière de la société mère dans le groupe.

Le pourcentage d'intérêts n'est donc pas nécessairement égal au pourcentage de contrôle.

Selon IFRS 10, le contrôle constitue la base de détermination des entités à consolider.

SECTION 2 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation représente l'ensemble des entreprises dont les comptes doivent être intégrés dans les comptes consolidés du groupe.

I- Entreprises incluses dans le périmètre de consolidation

Le périmètre comprend les entreprises sur lesquelles la société mère exerce différents types de pouvoir.

a) Contrôle exclusif

Le contrôle exclusif existe lorsqu'une société mère dispose du pouvoir de diriger les activités pertinentes d'une autre entreprise et d'en tirer des avantages économiques.

Il peut résulter :

- De la détention de la majorité des droits de vote.
- D'un contrôle de fait.
- De dispositions contractuelles ou statutaires.

b) Contrôle conjoint

Le contrôle conjoint correspond à un partage du contrôle entre plusieurs partenaires, établi contractuellement.

Les décisions concernant les activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des parties qui partagent le contrôle.

c) Influence notable

L'influence notable correspond au pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entreprise sans exercer un contrôle exclusif ou conjoint.

Le cours retient une présomption d'influence notable lorsque la société détient directement ou indirectement au moins 20 % des droits de vote.

II- Entreprises exclues du périmètre de consolidation

Le cours présente notamment les situations suivantes :

- Les investissements dans des entités dont les titres sont détenus en vue de leur cession.
- La perte de contrôle ou d'influence notable sur une entité.
- Le caractère non significatif des données de la société concernée.

L'exclusion doit être appréciée conformément aux dispositions du référentiel applicable.

SECTION 3 : MÉTHODES DE CONSOLIDATION

La consolidation consiste à remplacer la valeur comptable des titres de participation figurant au bilan de la société mère par la part correspondante des capitaux propres des sociétés consolidées.

Le choix de la méthode dépend de la nature du lien entre la société mère et l'entreprise détenue.

Nature du lien	Méthode présentée dans le cours
Contrôle exclusif	Intégration globale
Contrôle conjoint	Mise en équivalence dans le tableau du cours
Influence notable	Mise en équivalence

I- Méthode de mise en équivalence

La mise en équivalence consiste à remplacer la valeur comptable des titres de participation par la quote-part des capitaux propres de l'entreprise détenue revenant à la société consolidante.

Cette méthode concerne notamment les entreprises sur lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Les principales étapes sont :

1. Remplacer la valeur comptable des titres par la quote-part des capitaux propres détenue.
2. Comptabiliser dans le résultat consolidé la quote-part du résultat net de l'entreprise associée.
3. Éliminer les opérations réciproques entre l'entreprise mise en équivalence et les autres sociétés consolidées, lorsque cela est nécessaire.

Cette méthode permet de faire apparaître dans les comptes consolidés la participation financière réelle du groupe sans intégrer ligne par ligne l'ensemble des actifs et des passifs de l'entreprise associée.

II- Méthode de consolidation globale

L'intégration globale concerne les entreprises contrôlées exclusivement par la société mère.

Elle consiste à intégrer 100 % des actifs, passifs, produits et charges de la filiale dans les comptes consolidés, indépendamment du pourcentage de participation de la société mère.

Les principales étapes sont :

1. Cumul des comptes

Additionner ligne par ligne les actifs, les passifs, les produits et les charges de la société mère et des filiales.

2. Élimination des opérations réciproques

Supprimer les opérations internes au groupe, notamment :

- Les créances et dettes réciproques.
- Les ventes et achats internes.
- Les profits et pertes réalisés entre les sociétés du groupe.

3. Répartition des capitaux propres et du résultat

Distinguer la part revenant à la société mère de celle appartenant aux autres actionnaires.

4. Élimination des titres de participation

Supprimer les titres de participation inscrits à l'actif de la société mère en contrepartie des capitaux propres correspondants de la

filiale, en tenant compte des règles relatives aux regroupements d'entreprises et au goodwill.

5. Présentation des intérêts minoritaires

Présenter séparément les intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat consolidés.